

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre, à 10 heures

*Président* : M. Skinner-Klée Arenales ..... (Guatemala)*puis* : M. Remaoun ..... (Algérie)**Sommaire**Débat général (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Jürgenson** (Estonie) dit que les travaux de la Commission sur les trois dimensions du développement durable ont revêtu une nouvelle importance en raison de la menace croissante qui pèse sur le multilatéralisme, de l'urgence croissante de la question des changements climatiques et du ralentissement du rythme de réduction de la pauvreté dans le monde.

2. Compte tenu du sort des petits États insulaires en développement et des zones côtières de faible élévation face à la menace que les changements climatiques constituent pour l'humanité, il est plus nécessaire que jamais de faire des progrès à l'égard de la dimension environnementale. Bien que la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques suscite de vifs espoirs, la Commission doit également continuer de s'attaquer directement, dans ses travaux, à la question des changements climatiques.

3. Il incombe notamment à la Commission d'appuyer le financement du développement et la mise en œuvre du Programme d'Action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en accordant une importance particulière aux problèmes économiques propres aux pays en situation particulière de façon à aider les pays plus défavorisés en premier. Il faut également redoubler d'efforts pour faire progresser l'autonomisation des femmes et des filles, sans que les objectifs de développement durable ne seront pas atteints.

4. L'Estonie continue de militer avec enthousiasme pour l'action en faveur du développement durable. Par exemple, à la présidence de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, elle mettra l'accent sur des solutions environnementales innovantes et des modes de consommation et de production viables. Un projet mené avec le Programme des Nations Unies pour le développement a également été mis en place pour aider d'autres États Membres à emprunter la voie que l'Estonie a prise pour se développer, en particulier grâce à l'adoption du numérique et de plateformes de cybergouvernement. Si elle est élue membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, l'Estonie s'emploiera en outre,

dans les travaux de cet organe, à attirer l'attention sur le lien entre le développement durable et la paix.

5. Bien que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ait progressé, notamment dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il reste encore beaucoup à faire. Pour que le rythme des progrès s'intensifie, la Commission devrait se laisser guider par les principes d'efficacité, d'égalité et d'empathie.

6. **M<sup>me</sup> Ribeiro** (Timor-Leste) déclare qu'en 16 ans d'indépendance à peine, son pays a su jeter les bases de la paix, de la stabilité et de l'édification de la nation et qu'il aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030. À cette fin, le Timor-Leste renforce le secteur non pétrolier de son économie grâce à la diversification, à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les jeunes et à l'investissement dans les secteurs productifs tels que l'agriculture, le tourisme, la pêche et l'industrie manufacturière, en privilégiant notamment le développement du secteur privé et le développement rural.

7. Le plan de développement stratégique que le Timor-Leste a adopté pour la période 2011-2030 a été entièrement harmonisé avec les objectifs de développement durable. Il couvre les domaines clefs que constituent le capital social, le développement des infrastructures et le développement économique et repose sur des stratégies visant la création d'un cadre institutionnel efficace et de solides bases microéconomiques. Le Gouvernement a très vite fait sien le Programme 2030 et constitué un groupe de travail chargé d'intégrer les objectifs de développement durable dans son plan stratégique.

8. Petit État insulaire en développement qui fait aussi partie des pays sortant d'un conflit et des pays les moins avancés, le Timor-Leste sait qu'il risque d'être laissé pour compte. Les États Membres, en particulier les partenaires de développement du Timor-Leste, se doivent donc de renforcer la coopération et d'allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

9. Le Timor-Leste appuie la réforme du système des Nations Unies pour le développement de sorte

que celui-ci soit mieux adapté aux objectifs visés et accueille favorablement la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030. Il se félicite aussi de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui aidera ces pays à se procurer des solutions scientifiques et technologiques et à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale du savoir, et se réjouit à la perspective de présenter son premier examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019.

10. **M<sup>me</sup> Cordova Soria** (État plurinational de Bolivie) dit que ces 12 dernières années, son pays a mis l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités en adoptant un modèle de développement en harmonie avec la nature et ancré dans le savoir des peuples autochtones. Au cours de cette période, il a triplé son produit intérieur brut par habitant et a joué un rôle moteur dans la croissance économique de la région.

11. Des mesures visant expressément à réduire les inégalités sociales ont beaucoup aidé à combler les écarts de richesse et à réduire l'extrême pauvreté. L'espérance de vie s'est allongée, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base s'est amélioré et la dénutrition chronique chez les enfants de même que la mortalité infantile ont été réduites. Ces réalisations sont dues à l'exploitation des ressources naturelles par des entreprises stratégiques, à un modèle économique pluraliste et à une politique de redistribution de la richesse.

12. Le Programme 2030 est un cadre qui favorise l'application du principe consistant à bien vivre en harmonie avec la Terre nourricière (*vivir bien*). Celle-ci pourrait continuer de bien vivre sans l'humanité, mais l'inverse n'est pas vrai. D'importants efforts ont certes été consentis pour faire face à la crise du climat, mais celle-ci ne pourra être réglée que si l'on s'attaque à ses causes profondes, parmi lesquelles figurent le capitalisme et ses modèles de production et de consommation non viables, qui épuisent la Terre nourricière et la vie même.

13. Le seul moyen de promouvoir un développement durable qui concilie les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures est d'éliminer les causes profondes de la pauvreté et des inégalités aux niveaux national et international, à savoir : le modèle de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de certains au profit d'autrui; une consommation

excessive et des modes de production destructeurs; le fait de privilégier les dépenses militaires, qui sèment la mort et la destruction, par rapport aux dépenses de développement, qui soutiennent et améliorent la vie.

14. **M<sup>me</sup> Muchiri** (Kenya) affirme que les changements climatiques compromettent les moyens de subsistance de millions de personnes en Afrique de l'Est et qu'ils occasionnent des conflits liés à la raréfaction des ressources naturelles, en particulier les terres arables et l'eau. Compte tenu que l'agriculture est le fondement de la plupart des économies rurales et celui de son économie nationale, le Kenya soutient l'appel lancé par le Secrétaire général afin que des mesures d'urgence soient prises pour assurer des systèmes de production alimentaire durables, promouvoir le développement rural et donner plus de moyens aux petits exploitants agricoles dans les zones rurales.

15. Dans le cadre du Programme 2030, le Kenya continue de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources nationales et a lancé un programme de modernisation fiscale afin d'augmenter ses recettes.

16. Le Gouvernement kényan a continué d'investir pour stimuler la croissance dans le secteur du numérique, secteur essentiel grâce auquel sont fournis la plupart des services publics. Toutefois, le haut débit est loin d'être généralisé et mérite que l'on s'y intéresse, car il est porteur d'emplois, en particulier pour les jeunes. L'Organisation des Nations Unies doit donc éliminer la fracture numérique, qui persiste et qui touche le plus durement les pays du Sud.

17. Le Kenya est fier d'être, dans le monde du Sud, le seul pays à accueillir des programmes des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et demande instamment aux États Membres de soutenir les deux projets de résolution à venir concernant le renforcement du fonctionnement de leur siège. Les parties prenantes de tous les secteurs de l'économie bleue devraient également participer à la Conférence sur l'économie bleue durable, qui se tiendra prochainement à Nairobi sous l'égide des Gouvernements kényan et canadien. La Conférence portera principalement sur la mise en valeur du potentiel économique inexploité des masses d'eau du monde dans le cadre de l'exécution du Programme 2030.

18. **M. Lamce** (Albanie) déclare que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a constitué un jalon important, marquant le début d'une nouvelle phase dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'Albanie attend avec intérêt les résultats concrets de ce repositionnement.

19. Le Parlement albanais a approuvé à l'unanimité une résolution confirmant l'engagement du pays en faveur du Programme 2030, et de nombreuses organisations, tant gouvernementales que non gouvernementales, s'associent activement à la réalisation des objectifs de développement durable. En 2018, l'Albanie a présenté son premier examen national volontaire, qui cadre parfaitement avec son plan stratégique national de développement et d'adhésion à l'Union européenne. L'examen national volontaire et le plan stratégique participent de la même conception du développement, fondée sur la bonne gouvernance, l'état de droit, une économie compétitive et durable, et la promotion et le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. L'Albanie attend avec intérêt que soit prise la décision qui lui permettra d'entamer les négociations d'adhésion à l'Union européenne et reste déterminée à mener des réformes nationales dans des domaines clefs.

20. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les États devraient nouer des partenariats avec les acteurs non étatiques en vue de mettre au point des solutions novatrices, de promouvoir la bonne gouvernance des entreprises, d'encourager les flux d'investissements ciblés à long terme, en particulier les investissements étrangers directs, et de mobiliser des ressources supplémentaires pour faciliter la poursuite du développement.

21. **M. Hajiyev** (Azerbaïdjan) dit que la Commission a un rôle moteur à jouer pour assurer le financement de la mise en œuvre du Programme 2030. Son pays a poursuivi l'exécution de sa propre stratégie de développement durable en adoptant en 2016 des documents d'orientation économiques nationaux destinés à faciliter en douceur le passage entre une économie traditionnelle et un modèle plus diversifié, compétitif, résilient et innovant.

22. Le Gouvernement azerbaïdjanais revoit actuellement ses politiques et programmes nationaux de développement afin de les aligner sur les objectifs de développement durable, en mettant notamment l'accent sur l'élimination de la pauvreté, la santé,

l'éducation, l'égalité des sexes, l'emploi et le développement des infrastructures.

23. Pour l'Azerbaïdjan, pays en développement sans littoral, l'amélioration de l'accès au commerce international constitue un enjeu vital. Il défend ardemment les couloirs de transport international Est-Ouest, Nord-Sud et Sud-Ouest et s'emploie à faire avancer la question de la connectivité des transports dans les organisations régionales et internationales ainsi que dans les contextes bilatéraux et trilatéraux. Il entend ainsi continuer de contribuer au développement durable de l'Eurasie.

24. **L'archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) affirme que le développement ne saurait se limiter à la seule croissance économique. Un développement humain envisagé dans sa globalité passe par des systèmes politiques, économiques et financiers qui respectent la dignité de chaque personne et l'identité de chaque nation.

25. La Commission a été le théâtre l'an dernier de regrettables tentatives visant à détourner l'attention de la question du développement humain envisagé dans sa globalité vers des sujets controversés débattus dans les autres grandes commissions. Les débats sur certains droits l'ont emporté sur une approche plus globale de l'évaluation des besoins des populations. Le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine est certes indispensable à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement humain intégral, mais l'expression « droits de l'homme » risque d'être vidée de son sens si on continue de l'élargir sans fin au gré des modes passagères.

26. Si on aborde le Programme 2030 en accordant une importance démesurée aux seuls aspects économiques, environnementaux, sociologiques ou idéologiques, on fait abstraction de la dimension humaine essentielle du développement et on met à mal le but du programme. Le pape François a fait une mise en garde en ce sens dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en 2015, appelant « colonisation idéologique » le fait de recourir à des modèles de développement pour imposer à telle ou telle société des valeurs ou une vision du monde qui ne sont pas les siennes.

27. Le pape a également déclaré que les bouleversements sociaux des années 1960 ont donné lieu à la revendication de nouveaux droits, témoignant d'un certain réductionnisme anthropologique et s'écartant sensiblement de la

vision de la personne qui sous-tend la Déclaration universelle des droits de l'homme. Paradoxalement, les formes modernes de colonisation idéologique risquent justement de s'imposer au nom des droits de l'homme, mais au détriment des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

28. Le Saint-Siège est favorable à une vision humaniste qui permette à tous et à toutes de se considérer réciproquement comme des alliés plutôt que des concurrents et de reconnaître que la légitimité d'un système économique ne dépend pas seulement de la croissance quantitative qu'il engendre, mais de sa capacité de favoriser le développement de chacun et de chacune. Dans cette perspective, une démarche fondée sur les responsabilités est le contrepoids d'une approche fondée sur les droits.

29. **M. Louati** (Tunisie) dit qu'il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable (E/2018/64) que les conflits, les changements climatiques et les inégalités sont les principaux facteurs qui contribuent à propager la malnutrition, à gonfler les rangs des personnes déplacées et à entraver les mesures prises pour atteindre les objectifs. Les pays d'Afrique, en particulier, subissent les conséquences de la situation : pauvreté, chômage et marginalisation y sont tous à la hausse. Ces pays ont donc besoin d'un soutien accru de la part de la communauté internationale.

30. Le Gouvernement tunisien a mis au point, pour la période 2016-2020, un plan national de développement axé sur la bonne gouvernance, la relance économique, le développement humain et l'intégration sociale, le développement régional et l'économie verte. La réforme en cours dans le pays porte tout particulièrement sur l'administration publique, le recouvrement des impôts, la lutte contre la corruption, et la justice et la sécurité. Conformément à l'objectif 16, le Gouvernement tunisien s'emploie à bâtir une société juste, ouverte à tous et pacifique, en réduisant la pauvreté, en améliorant les conditions de vie dans les zones marginalisées de l'intérieur du pays et celles des groupes vulnérables de la société, en stimulant l'emploi et en améliorant les infrastructures. Sont prioritaires l'éducation, les soins de santé, notamment en matière de sexualité et de procréation, les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Pour atteindre les objectifs de développement

durable, il est essentiel de donner des moyens d'action aux femmes et aux jeunes.

31. Il faut réactiver le Partenariat mondial pour le développement durable de manière à aider les pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire et les pays en transition. En plus de moyens financiers et du transfert de technologies, ces pays ont besoin de soutien pour s'industrialiser, moderniser leurs infrastructures et investir dans les nouveaux secteurs. Ils ont également besoin d'aide pour accroître leur résilience face aux effets des changements climatiques. Il faut intensifier la coopération pour combattre les flux financiers illicites, la fraude fiscale et la corruption et pour recouvrer les fonds qui ont été détournés des projets de développement auxquels ils étaient destinés. La Tunisie entend continuer à mettre son savoir-faire au service d'autres pays arabes et africains dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

32. La Tunisie se félicite du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui doit être signé à Marrakech (Maroc), en décembre 2018, et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui doit devenir plus efficace et plus transparent.

33. **M<sup>me</sup> Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la progression de la famine dans le monde compromet la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Les causes de cette tendance inquiétante sont les phénomènes climatiques extrêmes, les conflits, les crises prolongées et la poursuite de l'asthénie économique dans de nombreux pays. Même si l'urbanisation se poursuit, les zones rurales accusent généralement un retard plus marqué pour ce qui est des objectifs 1, 2, 6 et 7.

34. Parallèlement à cette situation, l'obésité est de plus en plus répandue dans de nombreux pays en développement. La faim et l'obésité coexistent souvent sous le même toit et peuvent même toucher la même personne à différentes étapes de sa vie. Ce paradoxe est la preuve de la défaillance des systèmes alimentaires.

35. Des investissements visant notamment à rendre l'agriculture durable et résiliente, à soutenir l'agriculture familiale, à créer des emplois décents dans les zones rurales et urbaines et à renforcer les systèmes de protection sociale aideront à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, faciliteront

l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et aideront à lutter contre les inégalités entre les zones rurales et urbaines et entre les femmes et les hommes.

36. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture organisera sous peu un colloque proposant une analyse de la question du point de vue de l'agriculture familiale ainsi que des solutions et des interventions qui pourraient aider les agriculteurs à tirer parti des innovations agricoles.

37. **M<sup>me</sup> Carpentier** (CNUCED) dit qu'il est crucial d'améliorer la coopération entre le Siège de l'ONU et l'Office des Nations Unies à Genève et de revitaliser le mécanisme intergouvernemental que constitue la CNUCED pour qu'il soit en phase avec le Programme 2030, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et l'ensemble de l'architecture internationale.

38. Étant donné que le mécanisme d'examen des règles commerciales multilatérales est pour ainsi dire paralysé, nombre de pays considèrent la CNUCED comme un espace sûr et propice au dialogue et à l'examen des questions liées au commerce et au développement, telles que l'économie numérique, en vue de parvenir progressivement à un consensus international. Le but de la revitalisation de la CNUCED est de renforcer le rôle que le Conseil du commerce et du développement et ses diverses instances peuvent remplir pour rapprocher les points de vue.

**Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/73/83-E/2018/62 et A/73/307)**

39. **M<sup>me</sup> Sharif** [Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/73/307), dit que le rapport fait le point des travaux menés par le groupe de travail à

composition non limitée créé en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale en vue d'examiner différentes modalités de renforcement du contrôle d'ONU-Habitat par les États Membres. Les débats qui seront consacrés à la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat contribueront à rendre le Programme plus fiable, transparent et responsable et à donner une plus grande portée à ses activités, tout en le mettant davantage en phase avec les objectifs visés et en renforçant l'efficacité.

40. Pour sa part, le groupe de travail à composition limitée a invité les États à continuer d'œuvrer à l'application du Nouveau Programme pour les villes et à appuyer les domaines prioritaires clefs tels que le renforcement des capacités et la mise en place de partenariats ouverts à tous, en particulier entre les autorités nationales et locales. Selon lui, ONU-Habitat doit continuer de renforcer sa collaboration avec les commissions régionales et les entités des Nations Unies en vue de formuler des orientations destinées à faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme dans telle ou telle région et partant la réalisation des objectifs de développement durable. Il estime par ailleurs que les mécanismes de financement novateurs sont essentiels et encouragent les États Membres à soutenir l'ajout d'un guichet de financement relatif au milieu urbain dans le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. À la lumière de ces constatations et recommandations, il faut maintenant que la Commission prenne des mesures pour permettre à ONU-Habitat d'aller de l'avant et, entre autres, parvienne à un consensus sur la structure de gouvernance à adopter. La direction et le personnel du Programme sont déterminés à regagner la confiance de tous.

41. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/73/83-E/2018/62), la Directrice exécutive dit que l'accent y est mis sur la nécessité d'adopter un système d'établissement des rapports qui continuera à être piloté par les pays, qui sera fondé sur les travaux des entités des Nations Unies et des partenaires de développement et auquel seront associées de nombreuses parties prenantes afin de parvenir à des résultats complémentaires.

42. Dans ce contexte, ONU-Habitat intensifie sa coopération avec les commissions régionales et fournit un appui aux conférences ministérielles régionales, encourage la mobilisation des parties

prenantes, facilite la collaboration interinstitutions, renforce les capacités de suivi des objectifs de développement durable et contribue à l'acquisition de nouvelles connaissances. Il s'attache également de plus en plus à transposer les objectifs de développement durable au niveau local, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, grâce notamment à la création d'une plateforme de connaissances. Les politiques urbaines nationales demeurant un outil majeur, ONU-Habitat et l'Organisation de coopération et de développement économiques continuent de suivre les progrès accomplis et de rassembler leurs constatations dans la publication intitulée *Global State of National Urban Policy* (état des politiques urbaines nationales dans le monde).

43. Dans les pays touchés par un conflit, ONU-Habitat continue de renforcer son action au moyen de ses programmes urbains intégrés. Il recourt également davantage à ses outils de profilage urbain pour guider l'action humanitaire et les activités de développement en Iraq, au Liban, en Libye et en République arabe syrienne.

44. ONU-Habitat continue de renforcer sa collaboration avec les entités des Nations Unies et à élaborer une stratégie commune d'urbanisation durable, tout en mettant ses compétences urbanistiques au service d'autres priorités globales, telles que les questions relatives aux migrations, à l'égalité des sexes, à la jeunesse et aux changements climatiques. De nombreuses entités des Nations Unies se sont déjà dotées d'une stratégie ou d'un plan de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

45. Malgré quelques signes encourageants, la situation financière générale du Programme est particulièrement problématique. Ainsi, ONU-Habitat a continué d'être fortement sollicité pour apporter son appui aux programmes de pays ou fournir des services et produits normatifs et opérationnels : les ressources mobilisées expressément au titre des programmes normatifs ont été supérieures de 28 % aux prévisions du budget biennal et celles mobilisées au titre des programmes régionaux et des programmes de pays (coopération technique) ont représenté 89 % du montant inscrit au budget biennal. Les contributions non préaffectées n'ont toutefois atteint que 2,8 millions de dollars. Bien que la situation se soit légèrement améliorée depuis juin 2018, ce qui témoigne de la confiance accordée à

ONU-Habitat par les États Membres, ce montant est très en deçà du budget annuel du Programme, qui s'élève à 13 millions de dollars : les capacités permanentes sont par conséquent menacées.

46. Des changements ont été amorcés en vue de renforcer les compétences, le respect du principe de responsabilité, la transparence, la confiance, l'efficacité et l'efficacités. À cet égard, la Directrice exécutive remercie les Gouvernements suédois et norvégien de leur appui, ainsi que le Gouvernement malaisien, qui s'est engagé à verser 1 million de dollars sous forme de contributions non préaffectées et 250 000 dollars sous forme de contributions préaffectées.

47. **M<sup>me</sup> Elgarf** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le développement urbain et les établissements humains durables peuvent être un important moteur de développement durable dans le cadre des plans de développement nationaux et sous-nationaux. C'est surtout dans les pays en développement que la population urbaine augmente rapidement et il convient de noter que le Nouveau Programme pour les villes traduit une vision des villes et des établissements humains dans laquelle la qualité de vie, l'équité, la viabilité environnementale et l'inclusion économique sont des préoccupations dominantes, le rôle des villes et des établissements humains en tant que facteur du développement durable y étant par ailleurs souligné.

48. En tant qu'entité responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes et des aspects du Programme 2030 qui s'y rapportent, ONU-Habitat doit constamment s'adapter afin de pouvoir continuer à s'acquitter de son mandat. Il demeure essentiel à plusieurs égards : il contribue à l'établissement de normes, de valeurs et de principes internationaux relatifs à l'urbanisation et aux établissements humains durables, il aide les pays à faire face aux problèmes que posent la rapidité de l'urbanisation et l'inadéquation des établissements humains et il fait bénéficier plus de 90 pays de son expertise technique et de services de renforcement des capacités en les aidant à transposer et à exécuter des projets.

49. Toutefois, depuis la création d'ONU-Habitat dans les années 70, les problèmes que pose l'urbanisation sont devenus toujours plus nombreux et plus complexes et exigent souvent une attention immédiate. Ainsi, le dynamisme et l'évolution rapide

des villes, des agglomérations et des établissements humains, auxquels viennent s'ajouter la croissance démographique et l'augmentation de la pauvreté, exigent de rendre le Programme plus réactif et efficace et d'en accroître les ressources, compte étant tenu de la situation financière des États Membres.

50. Le Groupe des 77 et la Chine sont gravement préoccupés par la situation financière d'ONU-Habitat et insistent sur le fait qu'il faut sans tarder financer celui-ci de manière adéquate. Il importe de mobiliser des contributions volontaires qui serviront à financer les activités normatives et opérationnelles du Programme et, partant, permettre à celui-ci de renforcer son action aux niveaux international et local.

51. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao), intervenant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit qu'il ne peut y avoir de croissance économique sans urbanisation. En effet, aucun pays n'est jamais devenu un pays à revenu intermédiaire sans que l'on y assiste à un exode rural. Lorsqu'elle n'est pas planifiée, l'urbanisation peut toutefois aggraver les inégalités et les risques socioéconomiques et conduire à une dégradation de l'environnement, ce qui pose d'énormes problèmes de viabilité, y compris pour ce qui est des logements, des infrastructures, des services de base et de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi le Nouveau Programme pour les villes demeure essentiel à la transposition et à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.

52. Pour l'ASEAN, le développement durable et l'urbanisation sont un vaste chantier. D'ici à 2030, près de la moitié de la population de l'Asie du Sud-Est vivra en milieu urbain, notamment dans des villes de taille moyenne, comptant entre 200 000 et 2 millions d'habitants, qui, contrairement aux grandes métropoles, sont rarement en mesure de faire face à la pression engendrée par l'urbanisation.

53. La rapidité de l'urbanisation faisant peser des contraintes importantes sur les infrastructures, il est primordial de veiller à inscrire celles-ci dans la durée. Afin de garantir l'intensification des efforts visant à développer davantage les infrastructures et de promouvoir la coopération, l'ASEAN a récemment créé une entité tout spécialement chargée du volet Infrastructures du Plan-cadre de 2025 aux fins de la connexion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont les activités seront

essentielles compte tenu de l'ampleur des besoins des pays membres, qui sont chiffrés au bas mot à 110 milliards de dollars par an.

54. La volonté d'œuvrer, au niveau national, à une urbanisation durable et à la création de villes écologiquement viables découle du Plan-cadre et du Plan de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN pour 2025. L'Association a par ailleurs annoncé la création d'un réseau de villes intelligentes, plateforme participative encourageant un développement urbain durable et intelligent et visant l'amélioration des conditions de vie des populations, grâce à des technologies qui permettent de faire converger les efforts de développement, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'élargir les possibilités de croissance, d'innovation, de renforcement des capacités et de développement durable.

55. L'ASEAN s'intéresse vivement à la question de l'urbanisation : la Malaisie a d'ailleurs accueilli le neuvième Forum urbain mondial en 2018. Le document final adopté à l'issue du Forum est un outil de référence qui invite chacun à se mobiliser en faveur du Nouveau Programme pour les villes.

56. **M. Herrera Molina** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la Communauté se félicite du Nouveau Programme pour les villes et est résolue à en appuyer l'examen et le suivi. En aidant à repenser la planification, l'aménagement, le financement, le développement, l'administration et la gestion des villes et des établissements humains, le Nouveau Programme pour les villes contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable. La CELAC s'est dotée d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes entre 2016 et 2036, dans lequel les autorités nationales se sont prononcées en faveur d'une conception nouvelle de la ville, celle-ci étant vue comme un bien public où sont garantis les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de tous et de toutes.

57. Il faut parvenir à un équilibre entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'ONU-Habitat, celui-ci devant veiller à ce que ses activités normatives se retrouvent dans ses activités opérationnelles et à ce que l'expérience opérationnelle acquise sur le terrain soit prise en compte dans les activités normatives, en conformité



avec les principes et engagements énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes et à l'appui des éléments des objectifs de développement durable qui concernent les villes.

58. En tant que coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, ONU-Habitat devra s'attacher en collaboration avec d'autres programmes et entités des Nations Unies, les États Membres, les autorités locales et différentes parties prenantes à élaborer une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies. Il devra continuer de formuler des directives pratiques fondées sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions connexes des objectifs de développement durable, et affiner le cadre d'action relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite consultation avec les États Membres, les autorités locales et les parties prenantes.

59. Afin que la réforme des structures de gouvernance d'ONU-Habitat porte ses fruits, il convient de se fonder sur les mesures équilibrées recommandées par le groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale. Il faudra aussi mettre au point un mécanisme d'examen et de suivi placé sous le contrôle des pays de façon à promouvoir la mise en œuvre intégrale, effective et rapide du Nouveau Programme pour les villes.

60. **M<sup>me</sup> Carey** (Bahamas), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le Nouveau Programme pour les villes offre à la communauté internationale un ensemble complet de mesures de nature à contribuer à l'inclusion sociale, à la protection de l'environnement et à la croissance économique dans les zones urbaines au cours des 20 prochaines années.

61. En 2030, une grande partie de la population d'Amérique latine et des Caraïbes vivra en zone urbaine. Or la rapidité de l'urbanisation dans la région s'est soldée par une pénurie de logements qui a forcé de nombreux personnes à vivre dans des implantations sauvages particulièrement exposées aux risques de glissements de terrain, d'inondations, de raz-de-marée et de tremblements de terre. Il importe tout particulièrement de protéger les habitations contre la hausse du niveau des mers, plus de la moitié de la population de la région des Caraïbes vivant à moins de 5 kilomètres des côtes.

62. L'accent doit donc être mis dans la région, entre autres, sur le renforcement des codes du bâtiment, la résilience des localités et l'incorporation de principes d'écologie et de viabilité plus rigoureux dans les politiques. Outre l'environnement, les changements climatiques et la résilience, il convient de prêter attention dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à des questions telles que celles du logement, de la planification urbaine et territoriale, de l'administration urbaine, de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de la mobilité durable. Il faut aussi accorder une attention particulière aux droits de la personne et à l'égalité des genres, et veiller à ce que l'équité et la viabilité des établissements humains soient traitées comme une priorité afin de permettre à chacun de s'épanouir.

63. ONU-Habitat joue un rôle primordial en établissant des partenariats aux fins de la mise en œuvre à tous les niveaux du Nouveau Programme pour les villes. La CARICOM prend acte avec satisfaction de ses diverses activités, soutient sans réserve le Programme dans son rôle de coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables et se réjouit des stratégies adoptées en vue d'en renforcer la structure de gouvernance et de l'adapter aux objectifs visés.

64. **M. Al Shuaibi** (Oman), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, dit que, dans les pays arabes, la transition vers une économie industrielle a commencé dans les années 40, avec pour conséquence l'apparition autour de nombreuses villes d'implantations sauvages occupées par des migrants originaires de la campagne. En 2015, le Conseil des ministres arabes du logement et de la reconstruction de la Ligue des États arabes a approuvé la Stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable à l'horizon 2030, qui s'articule autour de six objectifs conformes à l'objectif de développement durable n° 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

65. Le Groupe des États arabes a soumis un exposé de position à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et contribué à l'avant-projet du Nouveau Programme pour les villes et de la Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous. Par ailleurs, les États arabes s'inspirent des textes issus d'Habitat III pour planifier l'aménagement urbain dans leur région.

66. Les guerres qui font rage dans la région arabe ayant poussé de nombreuses personnes à s'enfuir, le Groupe des États arabes demande à ONU-Habitat de venir en aide aux réfugiés en mobilisant l'aide humanitaire, qui ne devrait pas par ailleurs être considérée comme faisant partie de l'aide publique au développement. Il faut également trouver une issue à la crise de financement qui secoue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), celle-ci pesant non seulement sur les réfugiés eux-mêmes, mais également sur les pays les accueillant, à savoir, principalement, la Jordanie, le Liban et la Syrie.

67. **M. Sawant** (Inde) dit que le Nouveau Programme pour les villes constitue une nouvelle norme mondiale en matière de développement urbain durable et a d'importants points communs avec le Programme 2030, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

68. Un sixième de la population mondiale vit en Inde, où l'urbanisation est désormais un facteur déterminant en ce qui concerne le rythme de croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ainsi, les zones urbaines du pays sont à l'origine de plus de deux tiers du produit intérieur brut et de 90 % des recettes publiques. L'action menée au niveau national pour faire face à l'accélération de l'urbanisation, grâce à l'adoption de mesures novatrices et dynamiques, s'ajoute à celle que mène la communauté internationale pour définir un nouveau programme pour les villes.

69. Le Gouvernement indien est pleinement conscient des problèmes et des possibilités qui vont de pair avec l'urbanisation et met actuellement en œuvre le plus grand programme d'assainissement et d'hygiène et le plus vaste programme de construction de logements pour les pauvres que le monde ait jamais vus. Ainsi, il a l'intention de construire 11 millions de logements abordables d'ici à 2022 et a lancé une initiative villes intelligentes visant à renforcer les infrastructures urbaines et à améliorer la qualité de vie dans un environnement propre et durable. Afin d'alléger la pression exercée sur les grands centres urbains, il s'attache également à mieux les relier aux petites villes en utilisant des sources d'énergie propres et vertes.

70. La délégation indienne souscrit aux recommandations formulées par le groupe de travail à composition non limitée concernant la réforme de la structure intergouvernementale d'ONU-Habitat et demande que des mesures soient prises pour remédier efficacement à la baisse du financement du Programme.

71. **M<sup>me</sup> Reem Al Saud** (Arabie saoudite) dit que les villes peuvent offrir un environnement propice au développement durable. ONU-Habitat a un rôle de premier plan à jouer en faisant connaître les concepts innovants présentés dans le Nouveau Programme pour les villes. Le nombre de villes a beaucoup augmenté en Arabie saoudite du fait de l'essor économique, incitant le Gouvernement à élaborer une stratégie d'urbanisation allant dans le sens du Programme 2030. Le Royaume a collaboré avec ONU-Habitat à la mise en œuvre de programmes destinés à améliorer les environnements urbains dans le cadre de la lutte contre les embouteillages et l'étalement des villes. Le Gouvernement et le secteur privé s'attachent à mettre en application des stratégies modernes et durables dans lesquelles une attention particulière est accordée aux jeunes, aux femmes et aux personnes ayant des besoins particuliers.

72. **M. Naumkin** (Fédération de Russie) dit que le rôle de coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables joué par ONU-Habitat dans le système des Nations Unies gagnera en importance. Dans ce contexte, la délégation russe se félicite des mesures prises par la Directrice exécutive et son équipe pour renforcer le Programme. En effet, les réformes entreprises devraient accroître l'efficacité des travaux menés et aider à rassembler les capacités nécessaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

73. Ces dernières années, diverses manifestations relatives aux établissements urbains ont été organisées conjointement avec ONU-Habitat en Fédération de Russie, notamment dans le cadre du Festival mondial de la jeunesse et des étudiants, qui s'est tenu à Sotchi en octobre 2017, et du Forum urbain de Moscou de 2018.

74. Le bureau d'ONU-Habitat à Moscou a récemment été chargé de coordonner les projets menés dans les pays de la Communauté d'États indépendants. Il pourra ainsi renforcer la mise en

œuvre des programmes au niveau régional, avec le soutien financier de la Fédération de Russie.

75. Enfin, la délégation russe tient à remercier la Directrice exécutive d'avoir accepté de participer aux travaux du Conseil d'experts pour le développement durable de l'environnement urbain créé par le Ministère russe de la construction, du logement et des services publics.

76. **M<sup>me</sup> Lora-santos** (Philippines) dit que sa délégation soutient les mesures qui sont prises pour renforcer ONU-Habitat et lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en ce qui concerne le Nouveau Programme pour les villes. Le Gouvernement philippin tient à ce que ce programme soit mis en œuvre de manière dynamique et à ce qu'ONU-Habitat soit solide, transparent et efficace, conformément aux réformes en cours dans l'Organisation des Nations Unies.

77. Les habitants des villes représentent actuellement 50 % de la population des Philippines, mais ce chiffre devrait atteindre 84 % d'ici à 2050. Une urbanisation rapide est un signe de développement économique, mais elle entraîne également des difficultés liées à la demande croissante d'emplois, de logements, d'infrastructures et de services de base. Des cadres de développement ont donc été mis en place dans les zones urbaines ou en cours d'urbanisation de façon à rendre les espaces urbains plus inclusifs et à créer un tissu local plus ouvert, connecté et résilient.

78. Le Nouveau Programme pour les villes a lui-même été transposé au niveau local avec l'adoption d'un plan national de développement pour la période 2017-2022. Grâce au partenariat établi entre les Philippines et ONU-Habitat, en particulier dans le domaine de la résilience face aux changements climatiques, il a été possible de renforcer les capacités techniques des autorités locales et des autorités centrales. Les activités menées sur le terrain par ONU-Habitat ont également donné aux acteurs locaux les moyens de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes.

79. **M. Tan** (Singapour) dit que son pays a toujours cherché à trouver un équilibre entre viabilité environnementale, développement économique et inclusion sociale. À cet effet, Singapour s'efforce d'envisager la planification urbaine dans le cadre d'une approche à long terme qui soit globale et intégrée et s'appuie sur des partenariats multipartites. On peut citer, à titre d'exemple, le plan directeur

relatif aux habitats urbains intelligents qui a été élaboré par des organismes gouvernementaux et le secteur privé et qui vise à accroître l'efficacité des villes et à les rendre plus vivables et durables, le programme de très faible consommation d'énergie mis en place pour encourager la conception d'aménagements d'un bon rapport coût-efficacité et à faible consommation d'énergie et le programme portant sur les villes de demain, qui vise à encourager les investissements dans la recherche et le développement pour toutes les disciplines ayant trait au cadre bâti. Singapour assurant actuellement la présidence de l'ASEAN, elle soutient le réseau de villes intelligentes de l'Association, dans le cadre duquel les innovations technologiques peuvent être utilisées par toutes les parties aux fins de l'édification de villes intelligentes dans la région.

80. Pour atteindre l'objectif de développement durable n° 11 et mettre pleinement en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, il convient que les pays s'unissent et coopèrent avec d'autres parties prenantes pour tirer parti des technologies disponibles et développer des solutions novatrices. Singapour est résolue à partager les enseignements qu'elle a tirés de son expérience et les résultats de ses programmes et partenariats avec d'autres pays en développement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et à veiller à ce que personne ni aucune ville ne soit laissée pour compte.

81. **M. Muhammad Bande** (Nigéria) dit que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes permettra d'atteindre les objectifs et les cibles de développement durable plus rapidement. La délégation nigériane se félicite que l'on mesure mieux le rôle central des villes dans le développement durable et constate avec satisfaction qu'ONU-Habitat soutient les mesures prises par la Commission économique pour l'Afrique pour intégrer la question de l'urbanisation dans ses activités de planification du développement à l'échelon national et que l'accent est mis sur le renforcement des politiques économiques et spatiales, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'objectif de développement durable n° 11.

82. La mise en œuvre du Programme 2030 peut être l'occasion d'édifier des établissements humains bien conçus, ouverts à tous, équitables, productifs sur le plan économique et résilients, tant dans les villes que dans les zones rurales. Le respect du droit à un logement convenable ne se limite pas à la

construction d'habitations, mais s'entend également comme le fait de ménager à chacun l'accès à un logement adéquat, sûr et abordable. Néanmoins, il importe de mettre au point sans plus tarder des stratégies correctives face au rythme effréné de l'urbanisation dans les pays en développement, en particulier en Afrique. À cet égard, ONU-Habitat continuera d'aider à définir et à orienter les initiatives menées au niveau national en faveur du développement d'établissements humains durables.

83. Compte tenu de la rapidité avec laquelle le Nigéria s'urbanise et des effets que cela a sur le chômage des jeunes, le Gouvernement s'attache à mettre en œuvre un programme de changement intégré, qui a pour but d'autonomiser les Nigériens et d'améliorer le niveau de vie de la population dans le cadre de toute une palette de plans, politiques et programmes. Les politiques nationales relatives aux logements et à l'aménagement urbain ont par ailleurs été révisées afin qu'il y soit mieux tenu compte des besoins de la population, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

84. Le Nigéria reste attaché au respect de la Déclaration d'Abuja relative à Habitat III, adoptée en 2016 lors de la Réunion régionale des pays d'Afrique préparatoire à Habitat III. Convaincu que tous les Nigériens ont droit à un logement décent, quels que soient leur statut social et leur lieu de résidence, le Gouvernement cherche à atténuer la pénurie de logements et à généraliser l'emprunt hypothécaire. Il a également commencé à adopter des mesures novatrices pour remédier à des problèmes tels que ceux des bidonvilles, de l'étalement urbain et de l'accès aux services de base. Par exemple, dans le cadre du programme d'ONU-Habitat « de l'eau pour les villes africaines », de l'eau potable est distribuée aux habitants des zones périurbaines de la ville de Jos au Nigéria.

85. **M. Kafle** (Népal) dit que la création d'établissements humains pacifiques, ouverts à tous, résilients et durables passe par la mise en œuvre intégrale, effective et sans retard du Nouveau Programme pour les villes. Il faut donc faire évoluer ONU-Habitat, notamment en améliorant sa structure de gouvernance, pour mieux aider les États Membres à parvenir à une urbanisation durable. Il convient également de maintenir un équilibre entre les ressources de base et les fonds préaffectés pour que le Programme puisse mener à bien ses activités.

86. À l'instar de nombreux autres pays en développement, le Népal connaît un rythme d'urbanisation rapide et doit faire face à des problèmes, qui sont principalement causés par l'exode rural, la population des zones rurales étant en quête de nouvelles perspectives économiques et d'une vie meilleure. Le Népal est un pays sans littoral qui sort d'un conflit et est exposé aux catastrophes naturelles, il fait aussi partie des pays les moins avancés : il sait qu'il a besoin de plans et de mesures d'urbanisme ambitieux, novateurs et axés sur le renforcement de la résilience.

87. Si la Constitution népalaise dispose que le logement est un droit fondamental, il convient, pour que ce principe devienne une réalité, de mettre en œuvre des plans et politiques d'urbanisme nationaux et, avec l'appui d'ONU-Habitat, de transposer le Nouveau Programme pour les villes au niveau local. Les autorités népalaises collaborent étroitement avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et local afin de rendre les villes népalaises à la fois résilientes et durables. Toutefois, il convient de compléter ces efforts par une coopération internationale, sous la forme d'investissements, de transfert de technologie et d'une aide au renforcement des capacités.

88. **M<sup>me</sup> Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il faut réaffirmer l'importance de la coopération internationale, notamment des engagements pris par les pays développés en matière de financement et de transfert de technologie, pour continuer à renforcer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

89. Le Gouvernement vénézuélien est attaché à un urbanisme respectueux de l'environnement et cherche à fournir un logement à chacun, en particulier aux personnes les plus vulnérables, contribuant ainsi à l'élimination de la pauvreté, conformément au Programme 2030.

90. L'accès au logement est un droit constitutionnel et une obligation commune aux citoyens et au Gouvernement, celui-ci ayant mis en place les politiques sociales nécessaires. Par exemple, 2,1 millions de logements ont été attribués à des familles dans le besoin depuis 2011 dans le cadre de la grande mission logement et quelque 644 422 logements ont été remis en état pour le compte de plus de 2,8 millions de Vénézuéliens dans le cadre de la grande mission Barrio Nuevo-Barrio Tricolor.

91. Malgré les difficultés économiques qui ont considérablement réduit ses ressources budgétaires, le Venezuela reste déterminé à fournir un logement décent à toutes les familles vénézuéliennes qui en ont besoin.

92. **M. Irawan** (Indonésie) dit que la communauté internationale doit agir rapidement pour planifier une croissance urbaine durable et fournir des services de base, des infrastructures et des logements abordables. Il convient notamment de soutenir des interventions menées au niveau local afin de planifier, de gérer et de mettre en œuvre des politiques porteuses de transformation dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes.

93. Les administrations locales ont un rôle essentiel à jouer dans la prise de décisions et ont su collaborer avec la population pour créer des villes plus vertes, plus propres et plus saines. Toutefois, dans les pays en développement, bon nombre d'entre elles ont besoin de renforcer leurs capacités et d'obtenir une aide pour planifier, financer, développer, bâtir, diriger et gérer les villes.

94. Il importe également que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, en particulier pour contrer les effets des changements climatiques. Il faut que les pays et le système des Nations Unies coopèrent davantage de façon à réduire et à gérer les risques de catastrophe, à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et à mettre au point des mesures d'atténuation. Il convient qu'ONU-Habitat élabore des plans d'action axés sur la reconstruction des villes et des établissements humains dévastés par des catastrophes naturelles.

95. La délégation indonésienne soutient pleinement la réforme du système de gouvernance d'ONU-Habitat proposée par le groupe de travail à composition non limitée, qui permettrait de renforcer le contrôle exercé par les États Membres et de financer le Programme de manière prévisible et pérenne.

96. **M. Lu Yuhui** (Chine) dit que la construction de villes et d'établissements humains durables doit tenir compte du niveau de développement économique et de l'augmentation de la population, et que la communauté internationale, en particulier les pays développés, doit prendre des dispositions dans ce sens pour aider les pays en développement à se doter des capacités voulues. De l'avis de la délégation chinoise, ONU-Habitat joue un rôle de coordination

qui aide à faire progresser, dans le monde entier, le développement urbain durable et la réalisation des objectifs de développement durable dans ce domaine.

97. La réforme doit aider ONU-Habitat à être plus efficace et mieux à même d'apporter son concours aux États Membres, en particulier les pays en développement; elle doit préserver le caractère intergouvernemental du Programme, être orientée et menée par les États Membres, les décisions qui seront prises l'étant par consensus; elle doit mettre l'accent sur le développement et sur la réponse à apporter aux besoins et aux préoccupations des pays en développement; elle doit respecter le principe relatif aux responsabilités communes mais différenciées de sorte qu'un financement adéquat soit garanti.

98. Le Gouvernement chinois a fait siens les principes de développement que sont l'innovation, la coordination, l'économie verte, l'ouverture et le partage des avantages. L'urbanisation, dont le rythme et l'ampleur ont été inégaux dans le monde en 40 ans, a été un puissant moteur de croissance économique dans le pays. La Chine s'attachera aux côtés de la communauté internationale à relever les défis de l'urbanisation mondiale.

99. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) dit que les villes durables doivent être ouvertes à tous, abordables, accessibles, sûres et résilientes, conformément aux grands principes du droit à la ville. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable relatifs à l'urbanisme est tributaire de la participation active de multiples parties prenantes, en particulier les administrations locales et la société civile. Toutefois, en vue d'apporter une réponse appropriée aux difficultés qui accompagnent la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, il convient de renforcer les organismes et programmes des Nations Unies qui interviennent dans le domaine du développement urbain, en particulier ONU-Habitat.

100. La délégation brésilienne félicite le groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution [72/226](#) de l'Assemblée générale d'avoir cherché des moyens de renforcer le contrôle exercé sur ONU-Habitat, examiné la pertinence du règlement financier et des règles de gestion financière du Programme et étudié les questions relatives au personnel, aux achats et au budget. Les constatations et recommandations du groupe de travail sont le fruit d'un compromis soigneusement

orchestré. En particulier, la structure de gouvernance que le groupe recommande contribuerait énormément non seulement à remédier à la divergence entre les fonctions normatives et opérationnelles, mais aussi à réduire l'écart qui existe entre les ressources de base non préaffectées et les fonds de coopération technique. Elle permettrait également à ONU-Habitat de surmonter ses graves difficultés financières.

101. Toutefois, les ramifications d'une réforme de la structure actuelle étant complexes, il a été demandé aux collègues de Nairobi qui connaissent bien les difficultés et les besoins d'ONU-Habitat de participer aux négociations en vue de proposer un cadre pour les réformes. Dans l'intervalle, il importe de conserver l'ensemble de mesures convenues dans les constatations et recommandations du groupe de travail et d'éviter de tenir à nouveau les débats qui ont déjà eu lieu à Nairobi, car cela risquerait de retarder encore la réforme du Programme.

102. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que le Nouveau Programme pour les villes réaffirme l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable et que sa mise en œuvre pourrait accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Afin de ne pas rester inactif face aux réalités urbaines, il importe également de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et les autres cadres de développement convenus au niveau international. La délégation éthiopienne se félicite donc du rôle de coordination que joue ONU-Habitat dans le système des Nations Unies.

103. La mise en œuvre intégrale du Nouveau Programme pour les villes exige un changement d'orientation aux niveaux national, régional et international. Réformé, ONU-Habitat préserverait sa nature intergouvernementale et pourrait apporter une contribution importante en appuyant les mesures que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, prennent aux fins de la mise en œuvre du Programme. Il faut donc lui apporter un appui politique et financier plus soutenu.

104. Le Gouvernement éthiopien poursuit la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au moyen d'un ensemble complet de mesures de développement urbain axées sur des questions telles que la décentralisation, le logement, les petites et moyennes entreprises, et les infrastructures sociales et matérielles. Son programme de logement intégré apporte des solutions à la pénurie de logements, crée

des emplois pour les jeunes et donne plus d'ampleur au secteur du bâtiment. ONU-Habitat fournit une assistance normative et technique dans le cadre de ce programme, de concert avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux de l'Éthiopie.

105. Pour régler le problème du chômage dans les villes, les pouvoirs publics ont également mis en œuvre une stratégie d'entrepreneuriat visant à instaurer un environnement favorable aux entreprises, qui prévoit notamment l'organisation de formations et la mise en place de services de crédit.

106. La transformation urbaine peut stimuler la croissance économique et le développement. Le Gouvernement redoublera donc d'efforts pour poursuivre un programme de développement urbain durable qui profite à tous les secteurs de la société. Il convient que les entités des Nations Unies et d'autres partenaires de développement concourent à ces efforts nationaux visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, en particulier dans les domaines du financement des villes et du transfert de technologie.

107. **M. Andanje** (Kenya) dit que c'est un privilège pour son pays d'accueillir ONU-Habitat à Nairobi et que le Kenya attache une grande importance à la contribution apportée par le Programme à l'urbanisation durable dans le monde. Au fil des ans, la portée et la complexité des responsabilités d'ONU-Habitat ont considérablement changé. La délégation kenyane se félicite de la contribution qu'ONU-Habitat apporte à l'élaboration de normes internationales et de l'aide qu'il fournit aux États afin qu'ils respectent leurs engagements, notamment dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. Elle apprécie également l'action que mène ONU-Habitat dans le monde entier pour améliorer les services de base, tels que la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'accès aux énergies renouvelables et les modes de transport durable.

108. Après 14 ans de débats sur la réforme d'ONU-Habitat, les constatations et recommandations du groupe de travail à composition non limitée sont l'occasion de prendre des mesures décisives pour remédier à la situation financière désastreuse que connaît le Programme. Il convient de renforcer ONU-Habitat pour lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi. Dans ce contexte, la délégation kenyane demande aux États Membres de soutenir le

projet de résolution sur ONU-Habitat qui doit être présenté à la session en cours et d'adopter une démarche globale, pragmatique et constructive pendant les négociations. Avec l'appui des États Membres, la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Habitat parviendra à réformer le Programme de sorte qu'il puisse mieux s'acquitter de son mandat.

109. Félicitant la Suède et la Norvège d'avoir versé des ressources importantes en vue de faciliter le changement à ONU-Habitat et exprimant sa gratitude à la Malaisie qui a annoncé le versement de 1 million de dollars sous forme de contributions non préaffectées et de 250 000 dollars sous forme de contributions préaffectées, l'orateur dit qu'il est très clair que la Directrice exécutive s'attache à gagner la confiance des États Membres dans le cadre d'une démarche consultative caractérisée par l'ouverture, la transparence et le respect du principe de responsabilité.

110. **M. Mayong Onon** (Malaisie) dit que si aucune mesure d'accompagnement n'est prise, la croissance urbaine et l'exode vers les villes risquent d'exacerber les inégalités socioéconomiques, d'autant qu'ils ont lieu à un rythme rapide et qu'ils sont incontrôlés. Au vu des problèmes qui se posent, la délégation malaisienne soutient le projet de réforme de la Directrice exécutive et les autres mesures visant à améliorer la transparence, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et l'efficience.

111. La Malaisie a apporté une contribution majeure à l'action entreprise par la communauté internationale pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en accueillant la neuvième session du Forum urbain mondial en février 2018. Elle appuie la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, dans laquelle figurent des recommandations concrètes visant à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et dans laquelle il est demandé de renforcer le rôle de coordination d'ONU-Habitat dans le système des Nations Unies.

112. Le Gouvernement malaisien prend note des synergies qui existent entre le Nouveau Programme pour les villes, le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai. Il sait l'importance que revêt une coopération forte et une collaboration stratégique face à l'urbanisation et aux difficultés qui l'accompagnent.

113. **M. Alami** (Maroc) dit que le rythme d'urbanisation de son pays est particulièrement rapide – 60,3 % – et s'explique par la combinaison de la croissance démographique, de l'exode rural, de la création de nouveaux centres urbains et de l'étalement des villes. Les villes sont les principaux bassins d'emplois et les moteurs du développement économique, social et technologique, mais aussi les plus grandes sources de stress environnemental et de disparités sociales.

114. Le Gouvernement marocain est attaché au développement durable et a accompli des progrès notables en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 11, notamment en éliminant des taudis, en restructurant des quartiers défavorisés et en diversifiant l'offre de logement. Il a également promulgué des lois pour améliorer le rendement énergétique des bâtiments et soumis, en septembre 2016, la contribution qu'il prévoit d'apporter au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, se fixant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17 % d'ici à 2030. Pour atteindre l'objectif global, les efforts d'atténuation du secteur résidentiel et du secteur tertiaire devront être de 7,6 % entre 2020 et 2030.

115. Certes, de nombreux problèmes liés à la gestion urbaine durable restent à régler, mais le Gouvernement marocain est prêt à faire part des enseignements qu'il a tirés de son expérience en la matière dans le cadre de la coopération Sud-Sud ; il réaffirme son engagement à ONU-Habitat et appelle de ses vœux une augmentation des ressources financières qui seront mobilisées pour appuyer les travaux du Programme.

116. **M. Tōnē** (Tonga) dit que des partenariats efficaces sont essentiels pour permettre aux villes de faire face aux multiples problèmes qui sont les leurs, en particulier dans les petits États insulaires en développement tels que les Tonga, dont les ressources sont limitées. Les Tonga remercient tout particulièrement l'Union européenne, la Banque asiatique de développement et le Gouvernement australien pour les partenariats authentiques et durables qui ont aidés l'archipel à s'engager en faveur d'une urbanisation durable.

117. Les Tonga appuient pleinement les travaux que mènent actuellement l'Organisation des Nations Unies et ONU-Habitat. En contribuant à accélérer la

réalisation de tous les objectifs de développement durable, et en particulier de l'objectif 11, le Nouveau Programme pour les villes offre à la communauté internationale une bonne occasion de s'attaquer sans plus tarder aux inégalités croissantes, à l'exclusion sociale, à l'extrême pauvreté, au taux de chômage élevé et à l'augmentation des risques liés aux changements climatiques.

118. Aux Tonga comme dans d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique, les villes et les établissements urbains situés dans les zones côtières et de faible altitude sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques. Le pays doit mieux cibler ses efforts pour que ses établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

119. Au niveau national, le Gouvernement a promulgué une loi sur l'aménagement et la gestion du territoire en 2012 et créé une agence de gestion urbaine afin que les zones urbaines deviennent plus résilientes et aient plus facilement accès aux services de base.

120. *M. Remaoun (Algérie) prend la présidence.*

121. **M. Akamba** (Cameroun) dit que les villes sont des leviers de développement socioéconomique qui offrent tout un éventail de possibilités tout en créant de graves problèmes. Le Cameroun a souscrit sans réserve à la vision du développement urbain durable adoptée dans le Nouveau Programme pour les villes et aligné ses politiques nationales avec les décisions prises dans le cadre d'Habitat III.

122. Le Gouvernement camerounais cherche à développer des zones périphériques et des villes où les gens peuvent mener des activités économiques de façon juste, sans faire de laissés-pour-compte et dans le respect de l'environnement. Toutefois, l'explosion de la population urbaine au Cameroun pose des problèmes en matière de logement, de sécurité, de transport et d'approvisionnement en ressources vitales. En réponse, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau national pour favoriser les partenariats, encadrer la croissance urbaine, protéger l'environnement, promouvoir une utilisation raisonnable des terres et remédier à la pénurie de logements. On peut notamment citer un programme de logements sociaux dans le cadre duquel 10 000 logements sont en cours de construction à Yaoundé et à Douala. Les banques foncières financent également la construction de milliers de logements publics.

123. Malgré les réformes entreprises par le Gouvernement, le manque de ressources financières et technologiques freine le développement urbain durable. La délégation camerounaise se félicite donc des deux accords de coopération récemment conclus avec ONU-Habitat qui permettront au Cameroun de consacrer des fonds supplémentaires au développement urbain et demande un renforcement des initiatives internationales de coopération entreprises dans le cadre de l'ONU pour construire des villes vertes et intelligentes. À cette fin, il convient de renforcer considérablement le rôle d'ONU-Habitat, d'élargir son mandat et d'apporter un financement approprié.

124. **M<sup>me</sup> Al-Ali** (Émirats arabes unis) dit que la jeunesse ne représente pas seulement l'avenir, mais qu'elle incarne aussi le présent. Son gouvernement a mis en place des conseils de la jeunesse pour associer les jeunes aux décisions sur les questions qui les concernent. L'expérience des Émirats arabes unis a montré que le pluralisme, la coexistence pacifique et la tolérance étaient essentiels au développement durable dans un environnement urbain. Il faut que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées aient accès à toutes les possibilités offertes par la vie en ville.

125. À Abou Dhabi, les Émirats arabes unis ont créé la ville de Masdar, ville neutre en carbone qui utilise principalement l'énergie solaire et qui est déjà devenue un pôle international de recherche et de commerce. Cette année, ils ont également lancé la campagne Imagine Abu Dhabi pour solliciter des idées novatrices qui orienteront les activités de planification et les investissements. Le fonds Émirats arabes unis et Caraïbes pour les énergies renouvelables est un modèle de coopération internationale destiné à faire face aux changements climatiques. En février 2018, Doubaï a accueilli la première Conférence arabe sur les questions foncières, au cours de laquelle des recommandations ont été formulées dans un certain nombre de domaines, notamment les droits des agriculteurs et des femmes. Dans l'édition 2018 de son rapport *Doing Business*, la Banque mondiale a classé les Émirats arabes unis au dixième rang mondial et au premier rang des États arabes pour la catégorie « transfert de propriété ». Le pays sera le premier pays arabe à accueillir le Forum urbain mondial en 2020, pour sa dixième session, qui coïncidera avec le cinquantenaire des Émirats arabes unis.

*La séance est levée à 13 h 10.*